

## 4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

### Quel est le temps de travail des enseignants ?

- Dans les établissements publics d'enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 786 heures de cours par an. Toutefois, leur temps d'enseignement ne représente pas plus de 650 heures au Danemark, en Grèce, en Hongrie, en Pologne et en Estonie, mais atteint 1 097 heures aux États-Unis.
- Dans le deuxième cycle du secondaire, les enseignants donnent en moyenne 661 heures de cours par an. Leur temps d'enseignement n'y représente pas plus de 364 heures au Danemark, mais atteint 1 051 heures aux États-Unis.
- La réglementation du temps de travail des enseignants varie beaucoup d'un pays à l'autre.

#### Description

Cet indicateur analyse le temps de travail des enseignants, c'est-à-dire leur charge d'enseignement plus le temps qu'ils consacrent aux autres tâches qui ne sont pas l'enseignement proprement dit, telles que la préparation des cours et l'évaluation des élèves. Bien que les temps de travail et d'enseignement ne déterminent qu'en partie la charge de travail réelle des enseignants, ces deux variables permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants et un rapport peut donc être établi entre ces dernières et l'attraction exercée par la profession. Le temps que les enseignants passent en classe est également l'un des facteurs qui influent sur les ressources financières que les pays doivent consacrer à l'éducation.

#### Résultats

Les enseignants qui exercent dans le primaire passent généralement plus de temps en classe que ceux qui exercent dans le secondaire, mais l'écart de temps varie beaucoup d'un pays à l'autre. Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent plus de 200 heures de cours de plus par an que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Corée, en France et en République tchèque, et 200 heures de plus que dans le deuxième cycle du secondaire au Danemark, au Japon, en Norvège et en Israël. En revanche, le nombre annuel d'heures de cours ne varie pas de plus de 60 heures, voire pas du tout entre l'enseignement primaire et le premier cycle, et parfois le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, au Danemark, en Écosse, aux États-Unis, en Hongrie, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne ainsi qu'en Estonie et en Slovaquie.

La répartition du temps d'enseignement annuel des enseignants en nombre de jours, de semaines et d'heures de cours par jour varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, c'est en Corée que le nombre de jours de cours est le plus élevé (220) dans l'enseignement primaire. Dans ce pays toutefois, les enseignants ne donnent que 3.8 heures de cours par jour en moyenne, un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE (4.2 heures). Au Danemark, les enseignants doivent donner 200 jours de cours étalés sur 42 semaines, contre 180 jours de cours répartis sur 36 semaines en Islande. Le nombre d'heures de cours données par jour explique cette différence entre les deux pays. Dans l'enseignement primaire, on compte 20 jours de cours de moins en Islande qu'au Danemark, mais les enseignants donnent en moyenne une demi-heure de cours de plus par jour en Islande.

Dans certains pays, seul le nombre d'heures de cours des enseignants est spécifié dans les textes, tandis que dans d'autres pays, le temps de travail l'est également. Dans la plupart des pays, les enseignants sont également tenus de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine pour percevoir leur rémunération à temps plein. Ce temps de travail comprend les heures consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités. Ce nombre d'heures varie d'un pays à l'autre, tout comme la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités. En règle générale, le nombre d'heures d'enseignement est spécifié à l'échelle nationale. Toutefois, certains pays fixent également le temps de présence obligatoire des enseignants dans les établissements.

En Belgique (Communauté française), en Finlande, en France, en Italie ainsi qu'en Fédération de Russie et en Slovaquie, le temps que les enseignants doivent consacrer dans l'enseignement primaire et secondaire à des activités autres que l'enseignement n'est pas réglementé, mais cela ne signifie pas qu'une totale liberté leur soit acquise.

#### Définitions

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes. Le temps d'enseignement annuel correspond au nombre annuel d'heures de cours qu'un enseignant travaillant à temps plein donne à un groupe ou à une classe d'élèves/étudiants. Le temps de travail correspond au nombre d'heures de travail normal d'un enseignant exerçant à temps plein et comprend les heures directement consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des contrôles, les réunions avec les parents et les autres membres du personnel (enseignant ou autre).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

#### Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D4).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'organisation du temps de travail des enseignants.
- Le nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement.

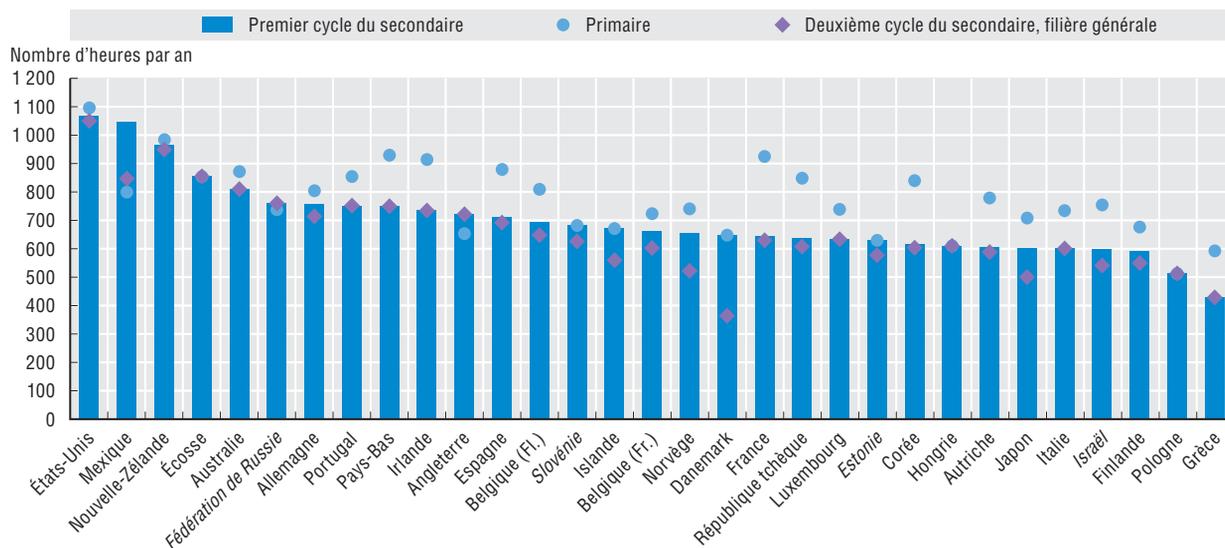
#### Autres publications de l'OCDE

*21st Century Learning Environments* (2006).

*Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité* (2005).

Graphique 4.7. **Nombre annuel d'heures de cours par niveau d'enseignement, 2008**

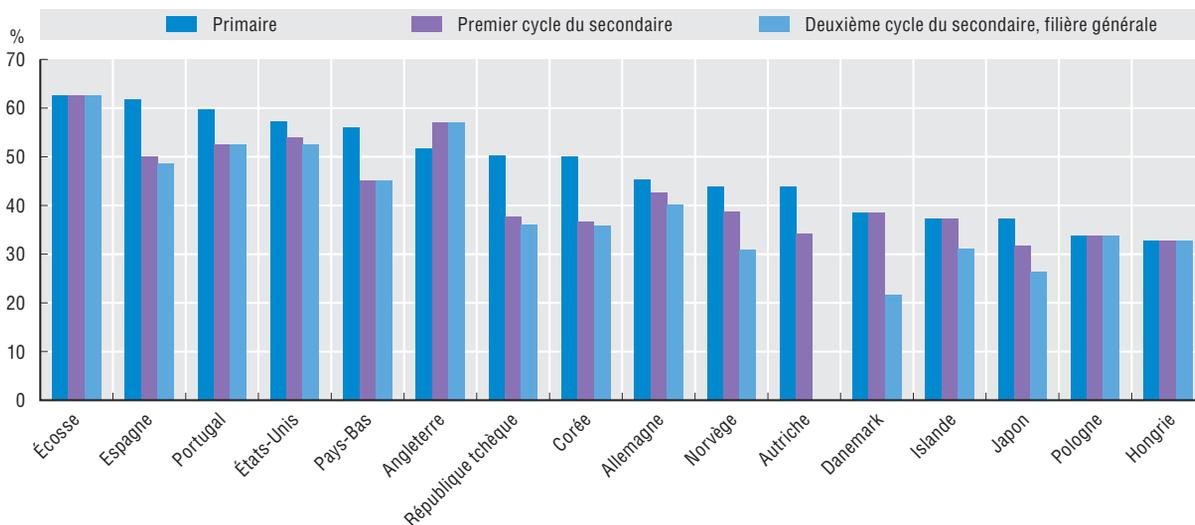
Ce graphique fait état de la variation du nombre d'heures annuelles de cours que donnent les enseignants aux différents niveaux d'enseignement.



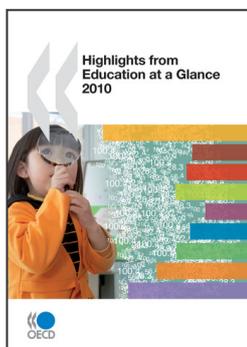
Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>.

Graphique 4.8. **Part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants, 2008**

Ce graphique fait état de la part de leur temps de travail que les enseignants consacrent à l'enseignement. Le temps que les enseignants passent en classe représente une part importante de leur charge de travail, mais leurs obligations s'étendent également à la préparation des cours et à la correction des copies.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>.



Extrait de :  
**Highlights from Education at a Glance 2010**

**Accéder à cette publication :**

[https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2010-en](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Quel est le temps de travail des enseignants ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2010-32-fr](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-32-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).